

REGLES DE PRIORISATION DES DEMANDES DE LOGEMENT (pour tenir compte de l'urgence sociale de chaque demande)

ANCIENNETE DE LA DEMANDE

Ancienneté de la demande de logement	Par tranche de 6 mois	1
Refus de proposition faite par l'OLO ou le SFIDP	Si le refus n'est pas justifié en regard de la demande déposée, mise à 0 des points d'ancienneté	0

LOGEMENT NON ATTRIBUE

Proposition de logement acceptée par le candidat mais restée sans suite par l'OLO ou le SFIDP	1
---	---

NATURE DES REVENUS

Aide sociale	La majorité du revenu du groupe considéré provient du chômage, HG, RMCAS, SPC, AVS, AI ou d'autres formes d'aides sociales.	2
--------------	---	---

ABSENCE DE LOGEMENT

Sans logement	10
Actuellement en prison / à l'hôpital et sans logement à la sortie	5

STATUT DU LOCATAIRE PAR RAPPORT A SON LOGEMENT ACTUEL

Non titulaire d'un bail	• Bail résilié par le bailleur en l'absence de faute du locataire	2
	• Vit chez des tiers, en compagnie de ceux-ci (y compris lorsqu'il s'agit d'un enfant majeur chez ses parents)	3
Sous-location		1
Foyer, hôtel, pension		3
Couples, partenaires enregistrés ou concubins en instance de séparation (si cohabitent encore)	• Sans enfants mineurs dans le futur logement (domicile légal)	3
	• Avec enfants mineurs dans le futur logement (domicile légal)	5

PROCEDURE D'EVACUATION EN COURS

Evacuation diligentée suite à une résiliation de bail notifiée en l'absence de faute du locataire	3
---	---

TAUX D'OCCUPATION DANS LE LOGEMENT ACTUEL

Sur-occupation	• Nombre de pièces identique au nombre d'occupants	3
	• Dès 0,5 pièces de moins que le nombre d'occupants	4
	• Dès 1,5 pièces de moins que le nombre d'occupants	5
Sous-occupation	• 2,5 ou 3 pièces de plus que le nombre d'occupants	3
	• Dès 3,5 pièces de plus que le nombre d'occupants	5

TAUX D'EFFORT DANS LE LOGEMENT ACTUEL

Taux d'effort (loyer net + surtaxe / revenu brut)	• De 30 à 40%	2
	• Plus de 40%	4
	• Locaux payés par l'Hospice général au-delà des barèmes usuels (par exemple hôtel)	4

ETAT DU LOGEMENT ACTUEL

Manque de confort	Sans chauffage central, sanitaires ou cuisine	2
Vétusté	Insalubrité avérée	3
Démolition / transformation	Travaux nécessitant l'évacuation des locataires en place	3

ACCESSIBILITE ET LOCALISATION DU LOGEMENT ACTUEL

Eloignement du logement actuel par rapport à un lieu impératif		2
Accessibilité	• Difficulté de l'un des membres du groupe considéré à rejoindre le logement actuel (y.c. si logement en étage sans ascenseur et enfant de moins de 2 ans)	3
	• Impossibilité de l'un des membres du groupe considéré de rejoindre seul le logement actuel	5

MENACES – DANGER LIE(ES) A LA LOCALISATION DU LOGEMENT ACTUEL

Menaces à l'intégrité corporelle (en lien avec la localisation du logement actuel, p. ex. voisin, conjoint)	• Alléguées	3
	• Attestées	6
Raison médicale	Liée au logement actuel et attestée par certificat médical	3